

COMITÉ DIRECTEUR

PV de la réunion du 12 novembre 2024

Nice, Parc des Sports Charles Ehrmann

Les convocations ont été envoyées par courriel à tous les membres élus du Comité Directeur.

Présents (12) : Martial AUDOT, Nathalie CELKA, Franck CHEVRIER, Pauline COMBES, Pierre FELT, Gaël LE RUYET, Julien LECLERC, Sonia MEHDAOUI, Corinne ROUSSEAUX, Yves SERRA, Catherine STRUGEON-KUOPPALA et Julien WALTZER.

Pouvoirs (9) : Margot CHEVRIER (pouvoir Martial AUDOT), Ivan COSTE-MANIÈRE (Président ; pouvoir Franck CHEVRIER), Laurence DELAIRE-COSTE (pouvoir Yves SERRA), Joris DELARBRE (pouvoir Julien WALTZER), Sébastien FRANCK (pouvoir Catherine STRUGEON-KUOPPALA), Isabelle LEROY (pouvoir Pauline COMBES), Denis MANASSERO (pouvoir Pierre FELT), Marion METAUD (pouvoir Gaël LE RUYET) et Mélina TESTI (pouvoir Corinne ROUSSEAUX).

Invités (4) : Adriana BURGAIN (agent de développement), Jacky CHARPENTIER, André FERRETTI et Maxence VAUDELIN (responsable du développement).

En l'absence du Président Ivan COSTE-MANIÈRE, la réunion est présidée par Franck CHEVRIER.

Ouverture de la réunion à 18h30.

1. Nomination des membres du Bureau Exécutif

Sur proposition du Président Ivan COSTE-MANIÈRE, le Comité Directeur a validé à l'unanimité la composition suivante du Bureau Exécutif d'ATHLE06 :

- Ivan COSTE-MANIÈRE (Grasse Athletic Club) – Président
- Franck CHEVRIER (AS Monaco) – Secrétaire Général
- Catherine STRUGEON KUOPPALA (Nice Côte d'Azur Athlétisme) – Secrétaire Générale adjointe
- Sébastien FRANCK (AC Cannes) – Secrétaire Général adjoint délégué à la performance et à la jeunesse
- Sonia MEHDAOUI (Stade Laurentin Athlétisme) – Trésorière

2. Nomination des président-e-s et des vice-président-e-s des Commissions

Sur proposition du Président Ivan COSTE-MANIÈRE, le Comité Directeur a validé à l'unanimité la nomination des président-e-s et des vice-président-e-s des Commissions départementales suivantes :

- Commission des statuts et règlements :
 - o Catherine STRUGEON KUOPPALA (Nice Côte d'Azur Athlétisme) – Présidente
 - o Julien WALTZER (Courir à Peillon) – Vice-Président
- Commission du développement des clubs :
 - o Julien WALTZER (Courir à Peillon) – Président
 - o Gaël LE RUYET (ASPTT Nice Côte d'Azur) – Vice-Président
- Commission du développement durable :
 - o Catherine STRUGEON KUOPPALA (Nice Côte d'Azur Athlétisme) – Présidente
 - o Nathalie CELKA (AC Cannes) – Vice-Présidente
- Commission sportive et d'organisation :
 - o Sébastien FRANCK (AC Cannes) – Président
 - o Julien LECLERC (AC Valbonne) – Vice-Président
- Commission des jeunes :
 - o Joris DELARBRE (ASD Mentonnais) – Président
 - o Isabelle LEROY (Nice Côte d'Azur Athlétisme) – Vice-Présidente en charge des benjamins-minimes
 - o Mélina TESTI (Espérance Antibes) - Vice-présidente en charge des éveil athlé-poussins
- Commission des juges en athlétisme et des formations :
 - o Yves SERRA (AS Monaco) – Président
 - o Pauline COMBES (Nice Côte d'Azur Athlétisme) – Vice-Présidente
- Commission running :
 - o Denis MANASSERO (Azur Sport Organisation) – Président
 - o Pierre FELT (AC Cannes) – Vice-Président
- Commission athlé adapté et para athlé :
 - o Pauline COMBES (Nice Côte d'Azur Athlétisme) – Présidente
 - o Isabelle LEROY (Nice Côte d'Azur Athlétisme) – Vice-Présidente en charge de l'athlé adapté
- Commission athlé santé :
 - o Marion METAUD (Nice Côte d'Azur Athlétisme) – Présidente
 - o Corinne ROUSSEAUX (Espérance Antibes) – Vice-Présidente
 - o Martial AUDOT (ASPTT Nice Côte d'Azur) – Vice-Président
- Commission marche et marche nordique compétition :
 - o Corinne ROUSSEAUX (Espérance Antibes) – Présidente
 - o Nathalie CELKA (AC Cannes) – Vice-Présidente
- Commission des solidarités, de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations et le harcèlement :
 - o Laurence DELAIRE-COSTE (Grasse Athletic Club) – Présidente
 - o Denis MANASSERO (Azur Sport Organisation) – Vice-Président
- Commission du sport scolaire et universitaire :
 - o Julien WALTZER (Courir à Peillon) – Président
 - o Sébastien FRANCK (AC Cannes) – Vice-Président en charge du sport universitaire

Pour rappel, le Président, le Secrétaire Général et la Trésorière d'ATHLE06 sont membres de droit de chaque Commission départementale (article 25.5 des statuts d'ATHLE06).

Les président-e-s des différentes Commissions doivent présenter dans un délai d'un mois la composition de leur Commission au Bureau Exécutif d'ATHLE06 ; le Comité Directeur validera ensuite la composition de chacune d'entre elles.

3. Modification du règlement intérieur d'ATHLE06 : suppression de l'article 15 ; modification de l'article 16

Sur proposition du Président Ivan COSTE-MANIÈRE, le Comité Directeur a décidé de supprimer les pôles (regroupements de Commissions) instaurés lors de la dernière mandature. L'article 15 du règlement intérieur d'ATHLE06 est donc supprimé.

L'article 16 du règlement intérieur d'ATHLE06 (dénominations et fonctions des Commissions départemental) sera actualisé avec le nouvel organigramme.

4. Nomination des membres du Conseil de l'Éthique d'ATHLE06

Sur proposition du Président Ivan COSTE-MANIÈRE, le Comité Directeur a validé à l'unanimité la composition suivante du Conseil de l'Éthique d'ATHLE06 :

- Jacky CHARPENTIER (ASPTT Nice Côte d'Azur) – Co-Président
- André FERRETTI (AS Monaco) – Co-Président

5. Nomination des membres de la Commission de contrôle des finances

Sur proposition du Président Ivan COSTE-MANIÈRE, le Comité Directeur a validé à l'unanimité la composition suivante de la Commission de contrôle des finances, pour une durée de quatre ans :

- André FERRETTI (AS Monaco) – Président
- Jean-Pierre DEHEZ (ASD Mentonnais)
- Carine WALTZER (Courir à Peillon)

6. Nomination des membres de la Commission électorale

Sur proposition du Président Ivan COSTE-MANIÈRE, le Comité Directeur a validé à l'unanimité la composition suivante de la Commission électorale, pour une durée de quatre ans :

- Jacky CHARPENTIER (ASPTT Nice Côte d'Azur) – Président
- André FERRETTI (AS Monaco)
- Thomas PEMEJA (ASD Mentonnais)

7. Nomination des conseillers du Président

Le Président Ivan COSTE-MANIÈRE nomme les conseillers du Président suivants :

- Catherine STRUGEON KUOPPALA (Nice Côte d'Azur Athlétisme) – Conseillère du Président en charge des relations avec le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes (CDOS06)
- Yves SERRA (AS Monaco) – Conseiller du Président en charge des relations avec la Fédération Monégasque d'Athlétisme (FMA)

8. Modification du règlement du jury des compétitions

Toujours dans un souci d'amélioration continue des conditions compétitives des athlètes et des juges, le Comité Directeur d'ATHLE06 a décidé d'instaurer un nombre maximal de juges requis sur les compétitions organisées par ATHLE06. Ceci dans le but de ne pas avoir des juges en surnombre lors de certaines compétitions, en particulier lors des meetings ATHLE06 TC en salle organisés en soirée.

Les éléments suivants seront ajoutés au règlement du jury des compétitions organisées par ATHLE06.

Nombre maximal de juges requis sur les compétitions organisées par ATHLE06 :

Compétitions sur piste :

- Courses :
 - o Commissaires de courses/arrivées : 10
 - o Départs : 4
 - o Chronométrage : 2 (électrique) ; 1 (manuel)
- Sauts :
 - o Hauteur : 4
 - o Longueur : 6 (dont 1 anémomètreur)
 - o Perche : 5
 - o Triple saut : 6 (dont 1 anémomètreur)
- Lancers :
 - o Disque : 6
 - o Javelot : 6
 - o Marteau : 6
 - o Poids : 5
- Secrétariat informatique/engagements : 3
- Juges arbitres : 2

Compétitions en salle (Nice uniquement) :

- Courses :
 - o Commissaires de courses/arrivées : 4
 - o Départs : 3
 - o Chronométrage : 2 (électrique) ; 1 (manuel)
- Sauts :
 - o Hauteur : 4
 - o Longueur : 5
 - o Perche : 5
 - o Triple saut : 5
- Lancers :
 - o Poids : 5
- Secrétariat informatique/engagements : 3
- Juge arbitre : 1

Lors du dépassement du nombre maximal de juges requis sur une compétition organisée par ATHLE06 :

- ATHLE06 se rapprochera des juges inscrits et de leur club afin que des juges se désengagent.
- ATHLE06 garantira une certaine flexibilité au cas par cas pour les juges en formation et leur tuteur.
- Les clubs ne seront pas impactés vis-à-vis du nombre minimal de juges qu'ils doivent fournir en fonction du nombre d'athlètes engagés (article 4 de l'actuel règlement).

9. État statistique des licences au 31 octobre 2024

Au 31 octobre 2024, nous comptabilisons 3 829 licenciés, soit +8,7% par rapport à 2023.

L'évolution des effectifs des catégories oscille entre -2,4% pour la catégorie PO et +22,8% pour la catégorie BB.

Le détail est disponible sur www.athle06.fr.

Fin de la réunion à 20h00.

Franck CHEVRIER
Secrétaire Général

Maxence VAUDELIN
Responsable du développement

P/O **Ivan COSTE-MANIÈRE**
le Président